



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 15 novembre 2021

LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE AU PROCÈS DE MONSIEUR ERIC ZEMMOUR ET DU DIRECTEUR DE PUBLICATION DE CNEWS SUITE AUX PROPOS INDIGNES, TENUS À L'ENCONTRE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le 17 novembre prochain, La Voix De l'Enfant sera partie civile devant le Tribunal correctionnel de Paris au procès de M. Eric ZEMMOUR et du directeur de publication de CNEWS, poursuivis pour provocation publique à la haine, à la violence ou à la discrimination raciale ainsi que pour injure publique à caractère raciste.

Le 5 octobre 2020, La Voix De l'Enfant avait déposé plainte à l'encontre de la chaîne CNEWS et de M. ZEMMOUR suite aux propos indignes tenus par ce dernier à l'encontre des mineurs non accompagnés, lors de l'émission *Face à l'info* diffusée le 30 septembre 2020. Le polémiste avait notamment indiqué qu'« *Ils n'ont rien à faire ici, ils sont voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs, c'est tout ce qu'ils sont, il faut les renvoyer et il ne faut même pas qu'ils viennent* ».

La Voix De l'Enfant a entendu faire peser la responsabilité non seulement sur l'auteur principal des propos, mais également sur la chaîne, qui, malgré un différé décidé dans le but d'avoir une maîtrise des débats et de disposer de suffisamment de temps pour couper les séquences litigieuses, a décidé de les conserver à l'antenne.

La Voix De l'Enfant se constitue partie civile à l'audience afin de représenter ces mineurs victimes et de protéger leur intégrité morale. Elle rappelle que les mineurs non accompagnés relèvent, en France, de la protection de l'enfance. Comme tous les autres enfants, ces mineurs doivent être protégés, accompagnés. Attiser ainsi la haine sur eux et la violence au motif qu'ils seraient issus de la population immigrée doit être fermement dénoncé et pénalement sanctionné.

Le fait que cette provocation à la haine et à la violence soit diffusée par un groupe de presse audio-visuelle est d'autant plus grave que CNews considérerait que les propos tenus par Eric Zemmour, multirécidiviste en la matière, auraient été proférés « *dans le strict cadre de la loi* ». Cette chaîne de télévision ne se distancie donc aucunement de tels propos, elle les justifie et les considère comme parfaitement appropriés.

La Voix De l'Enfant entend donc rappeler la nécessité et le droit fondamental qu'a tout enfant d'être protégé contre tout type de violences, physiques ou morales, et que la provocation à la haine à l'encontre de mineurs du fait de leur origine est d'une exceptionnelle gravité.

La Voix De l'Enfant sera représentée à l'audience du 17 novembre prochain par Maître Frédéric BENOIST, avocat au barreau de Paris.



Pour tout contact :

La Voix De l'Enfant
Martine Brousse - Présidente
06.22.80.82.82

Me Frédéric BENOIST
Avocat
06.03.17.70.07

Chloé Raymondeau
Agence Les Communicants
07.57.49.38.36